

**Bureau du 3 avril 2006**

**Décision n° B-2006-4147**

commune (s) : Curis au Mont d'Or - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 9° - Mions - Saint Genis Laval - Sathonay Camp

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir, des déclarations de travaux et des permis de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- a fait parvenir des nouvelles demandes de permis de démolir ainsi que des déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Déclaration de travaux**

- Lyon 4° :

. chemin de Serin (pour classement en établissement recevant du public (ERP) de cinquième catégorie),

- Lyon 9° :

. 98 et 106, rue Marietton (clôture pour pôle automobile de Vaise),

- Curis au Mont d'Or :

. rue René Tachon (clôture pour aménagement d'un parc),

- Sathonay Camp :

. boulevard de l'Ouest (clôture pour opération d'urbanisme),

- Saint Genis Laval :

. 5, rue Charles Luizet (clôture à la suite des travaux de voirie),

- *Villeurbanne* :

- . 9-11, rue de la Soie (clôture pour opération Carré de Soie),
- . 2, rue Charrin (clôture, opération LEA) ;

**Permis de démolir**

- *Mions* :

- . 15 et 17, route de Corbas (démolition pour opération de voirie) ;

**Permis de construire**

- *Lyon 2°* :

- . 3, rue des Templiers (modification de façades et changement d'affectation des locaux) ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, les déclarations de travaux précités et les permis de construire précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,